

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 692

21 mars 2013

SOMMAIRE

Ahorn BC	33177	Procter & Gamble International Funding	
Broadband Investments S.à r.l.	33179	SCA	33177
D.S. Corporation S.A.	33177	Quinlan Private Yasmin Client Holdings	
Fiduciaire DMD S.à r.l.	33171	S.à r.l.	33212
Filia S.à r.l.	33216	Regielux S.à r.l.	33174
Financière Sémaphore S.à r.l.	33178	Rhombus Fourteen S.à r.l.	33216
FL Finance S.A.	33178	Rupelzand International S.A.	33174
Framus	33201	Satumia S.A.	33170
Generali North American Holding 2 S.A.		Saturn Investments SPF	33175
.....	33179	Senfort Holding S.A.	33175
Generali North American Holding 2 S.à r.l.		Sharkstone S.à r.l.	33174
.....	33179	Silven Properties S.à r.l.	33170
GLL Services Luxembourg S.à r.l.	33192	Silven Properties S.à r.l.	33170
Golf & Leisure Enterprises International		Sina S.à r.l.	33175
S.A.	33178	Six Continents Development	33174
Harmonie Cuisines S.A.	33178	Société d'Experts et de Consultants Tech-	
Jalis	33171	niques en Bâtiment S.à r.l.	33174
Lagros Holding S.A., SPF	33171	Soft Invest Holding S.A.	33176
Lamah Invest S.A.	33171	SPI RE Holdings S.à r.l.	33216
Les Papillons S.à r.l.	33172	Sports Nutrition s.à r.l.	33176
Lesptis Investments S.A.	33172	Sutron Europe S.A.	33175
Luxinterimmo S.A.	33172	Sutron Europe S.A.	33175
LX Participations S.A.	33172	Sutron Europe S.A.	33175
Niger Invest S.A.	33172	Ten Queen Street Place S.à r.l.	33176
NL Airport Holdings S.à r.l.	33202	Terra-Constructions S.à r.l.	33176
Ocalux Sàrl	33172	Tilo S.A.	33176
Passy International SA	33173	Triomphe Luxembourg S.à r.l.	33171
PATRIZIA Real Estate 10 S.à r.l.	33173	Triomphe Luxembourg S.à r.l.	33171
PATRIZIA Real Estate 20 S.à r.l.	33173	Triomphe Luxembourg S.à r.l.	33170
PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l.	33173	Triomphe Luxembourg S.à r.l.	33170
Pembroke French Investments S.à r.l. ...	33215	Triomphe Luxembourg S.à r.l.	33170
Poltech International A.G.	33173	Valletta S.A.	33177
Presidential DZ	33173	VisuConcept S.à r.l.	33176
Presta Concept S.à r.l.	33174	Xieon Networks Solutions S.à r.l.	33192

Triomphe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 80.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022597/9.

(130027079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Triomphe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 80.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022598/9.

(130027080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Triomphe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 80.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022599/9.

(130027081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Silven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022561/9.

(130026897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Silven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022562/9.

(130027143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Satumia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022573/9.

(130027171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Triomphe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 80.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022595/9.

(130026925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Triomphe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 80.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022596/9.

(130027078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Fiduciaire DMD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 103.240.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022880/9.

(130027445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Jalis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 485, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.419.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022982/9.

(130027740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Lagros Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.751.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023006/9.

(130027937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Lamah Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 159.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023007/9.

(130027639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Les Papillons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 128.739.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023015/9.

(130027472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Lesptis Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023017/9.

(130027930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Luxinterimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023029/9.

(130028078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

LX Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 156.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023032/9.

(130027498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Niger Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023076/9.

(130027640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Ocalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 137.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023083/9.

(130027477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Presidential DZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.705.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023094/9.

(130027560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Passy International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 88.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023098/9.

(130027859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 123.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023099/9.

(130027423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

PATRIZIA Real Estate 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023100/9.

(130027384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

PATRIZIA Real Estate 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023101/9.

(130027403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Poltech International A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023108/9.

(130027505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Presta Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 31A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 135.244.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023111/9.

(130027471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Regielux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 170.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023122/9.

(130027537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Rupelzand International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 65.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023126/9.

(130027506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sharkstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 163.472.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023138/9.

(130028072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Six Continents Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 151.380.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023140/9.

(130027426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Société d'Experts et de Consultants Techniques en Bâtiment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 16, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023142/9.

(130027541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sutron Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 148.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023145/9.

(130027497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sutron Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 148.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023146/9.

(130027500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sutron Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 148.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023147/9.

(130027501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Saturn Investments SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 128.974.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023153/9.

(130027425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Senfort Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023162/9.

(130027641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9213 Diekirch, 10, rue de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 120.118.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023170/9.

(130027665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Soft Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 71.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023178/9.

(130027642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sports Nutrition s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 28, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.552.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023188/9.

(130027430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Ten Queen Street Place S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.758.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023200/9.

(130027592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Terra-Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange, 36, Cité Nock.

R.C.S. Luxembourg B 82.959.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023214/9.

(130027707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Tilo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 63.003.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023215/9.

(130027772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

VisuConcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 134.236.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023224/9.

(130027474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Valletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023225/9.

(130028005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Ahorn BC, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 157.788.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013022152/13.

(130027008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

D.S. Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 79.334.

EXTRAIT

L'adresse privé de Monsieur Yves WALLERS, administrateur, n'est plus au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange mais au 23, rue Jean Melsen, L-9142 Burden et l'adresse privé de Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, commissaire aux comptes, n'est plus 19/B, Rue du Faing Jamoigne, B-6910 Chiny mais au 7, Rue de la Sartelle, B-6810 Izel et ceci avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

D.S. CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2013022250/14.

(130027077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Procter & Gamble International Funding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.825.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 12 décembre 2012

En date du 12 décembre 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2013:

* Madame Elena Morrisova

* Monsieur Klaus Lindner

* Monsieur Herwig Meskens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Procter & Gamble International Funding SCA

Signature

Référence de publication: 2013022494/18.

(130026766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Financière Sémaphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.706.

Extrait des décisions collectives des associés prises en date du 20 décembre 2012

Première résolution

Les associés nomment Frédéric Goosse, né le 06.09.1969 à Saint Josse-ten-Noode (Bruxelles) résidant au 11a rue d'Imbringen L-6162 Bourglinster en tant que gérant, et cela pour une durée indéterminée.

Dans le cadre de sa gestion journalière, la société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour les actes liés aux prises de participation, à l'octroi d'avance, l'engagement de personnel, la société sera engagée par la signature des gérants.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013022293/15.

(130027288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

FL Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.065.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 23 janvier 2013 sous la référence L130014254.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2013022302/12.

(130027345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Golf & Leisure Enterprises International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 124.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013022314/11.

(130027265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Harmonie Cuisines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 102, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.046.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Harmonie Cuisines S.A. tenue au siège social le 25 janvier 2103

Il résulte que le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 janvier 2013, de nommer Monsieur Cyrille Schneider, né le 14 mai 1968 à Longeville Les Metz (France), demeurant au 6-A, rue de la Gare, L-3236 Bettembourg en qualité d'administrateur délégué pour une durée de arrivant à échéance à l'issue de assemblée générale annuelle de 2017.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Paul Koch / Cyrille Schneider / Carole Ciman

Référence de publication: 2013022674/16.

(130026805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

**Generali North American Holding 2 S.A., Société Anonyme,
(anc. Generali North American Holding 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022312/10.

(130027225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Broadband Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 614.456,25.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.370.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

MEF III Adria S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172673 ("MEF III Adria"), here represented by Me Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December 2012 in Luxembourg, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith, and

Such appearing party is the sole shareholder of Broadband Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146370, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1226 on 25 June 2009 on page 58814 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company up to six hundred fourteen thousand four hundred fifty-six Euro and twenty-five cents of a Euro (EUR 614,456.25) through the issuance of forty million five hundred forty-nine thousand eleven (40,549,011) new shares with a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each;

2. Approval and acceptance of the payment for the new shares to be issued through contribution in kind in the form of one billion ninety-nine million nine hundred twenty thousand six hundred forty-nine (1,099,920,649) shares in Broadband Investments II S.à r.l.;

3. Restatement of the article 5 of the articles of association of the Company,

4. Full restatement of the articles of association of the Company; and

5. Appointment of Mr. Emmanuel Mougeolle, Mr Antonio Longo and Mr. Dragan Solak as new Managers of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current value of two hundred eight thousand nine hundred sixty-six Euro and fourteen cents of a Euro (EUR 208,966.14), represented by twenty million eight hundred ninety-six thousand six hundred fourteen (20,896,614) shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, up to six hundred fourteen thousand four hundred fifty-six Euro and twenty-five cents of a Euro (EUR 614,456.25) through the issuance of forty million five hundred forty-nine thousand eleven (40,549,011) new shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each (the "Shares").

The forty million five hundred forty-nine thousand eleven (40,549,011) Shares have been subscribed by the following subscribers:

- Godolphin Services Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 2 Agapinoros Street, CY - PC1076, Nicosie, Cyprus, registered with the Department of the Registrar of Companies and Official Receiver under number 224487 ("Godolphin"), aforementioned,

here represented by Me Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December 2012 in Athens, to the extent of one million two hundred ninety-eight thousand nine hundred seventy-seven (1,298,977) of the Shares;

- Gerrard Enterprises LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the Isle of Man with registered number 000543L whose registered office is at Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Isle of Man ("Gerrard"),

here represented by Me Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December in Luxembourg,

to the extent of six million six hundred eighty-four thousand two hundred thirty-four (6,684,234) of the Shares; and

- Adria Cable S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the

Trade and Companies' Register under number B 128082 ("Adria Cable"),

here represented by Me Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December in Luxembourg,

to the extent of thirty-two million five hundred sixty-five thousand eight hundred (32,565,800) of the Shares.

All the Shares have been fully paid up.

All of the forty million five hundred forty-nine thousand eleven (40,549,011) Shares have been subscribed at a total price of ten million nine hundred ninety-nine thousand two hundred six Euro and forty-nine cents of a Euro (EUR 10,999,206.49), out of which an amount of four hundred five thousand four hundred ninety Euro and eleven cents of a Euro (EUR 405,490.11) is to be allocated to the share capital of the Company and an amount of ten million five hundred ninety-three thousand seven hundred sixteen Euro and thirty-eight cents of a Euro (EUR 10,593,716.38), is to be allocated to the share premium of the Company.

Second resolution

The sole shareholder further approves and accepts the payment of the subscribed shares through contribution in kind by Godolphin, Gerrard and Adria Cable, of shares of Broadband Investments II S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171950 ("Broadband II"), as follows:

- Godolphin contributes thirty-five million two hundred thirty-five thousand six hundred eighty (35,235,680) ordinary shares of Broadband II to the Company for a total value of three hundred fifty-two thousand three hundred fifty-six Euro and eighty cents of a Euro (EUR 352,356.80) out of which twelve thousand nine hundred eighty-nine Euro and seventy-seven cents of a Euro (EUR 12,989.77) are to be allocated to the share capital and three hundred thirty-nine thousand three hundred sixty-seven Euro and three cents of a Euro (EUR 339,367.03) are to be allocated to the share premium.

- Gerrard contributes one hundred eighty-one million three hundred fourteen thousand five hundred eighty-four (181,314,584) ordinary shares of Broadband II to the Company for a total value of one million eight hundred thirteen thousand one hundred forty-five Euro and eighty-four cents of a Euro (EUR 1,813,145.84) out of which sixty-six thousand eight hundred forty-two Euro and thirty-four cents of a Euro (EUR 66,842.34) are to be allocated to the share capital and one million seven hundred forty-six thousand three hundred three Euro and fifty cents of a Euro (EUR 1,746,303.50) are to be allocated to the share premium

- Adria Cable contributes eight hundred eighty-three million three hundred seventy thousand three hundred eighty-five (883,370,385) ordinary shares of Broadband II to the Company for a total value of eight million eight hundred thirty-three thousand seven hundred three Euro and eighty-five cents of a Euro (EUR 8,833,703.85) out of which three hundred twenty-five thousand six hundred fifty-eight Euro (EUR 325,658) are to be allocated to the share capital and eight million five hundred eight thousand forty-five Euro and eighty-five cents of a Euro (EUR 8,508,045.85) are to be allocated to the share premium.

The proof of the existence and of the value of ten million nine hundred ninety-nine thousand two hundred six Euro and forty-nine cents of a Euro (EUR 10,999,206.49) of all of the above ordinary shares in Broadband II has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall be read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The corporate capital of the Company is set at six hundred fourteen thousand four hundred fifty-six Euro and twenty-five cents of a Euro (EUR 614,456.25) divided into sixty-one million four hundred forty-five thousand

six hundred twenty-five (61,445,625) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company, to insert a new article 26 therein and to amend the general numbering of said articles of association which shall henceforth read as follows:

"Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited company (i.e. société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "BROADBAND INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Managers.

In the event that in the view of the Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may acquire any type of debt of its undertakings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debenture. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law or by the Articles of Incorporation.

Chapter II - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The corporate capital of the Company is set at six hundred fourteen thousand four hundred fifty-six Euro and twenty-five cents of a Euro (EUR 614,456.25.-) divided into sixty-one million four hundred forty-five thousand six hundred twenty-five (61,445,625) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The corporate capital of the Company may be changed from time to time by a resolution of the general meeting of the shareholders in accordance with the law.

In the event that the Company elects to issue any additional shares, the Company shall offer to each existing shareholder its pro rata portion of such shares, in each case, on terms no less favorable than those offered to any other shareholder.

If any shareholder elects not to participate in any capital increase, then the other shareholders may increase their respective contributions in the capital increase on a pro rata basis and the shares of any shareholder not participating in the capital increase shall be diluted accordingly.

Any capital increase of the Company shall, unless otherwise agreed by all of the shareholders, be effected at fair market value.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Shares may only be transferred in accordance with the law and the terms of any agreement that may be entered into from time to time between all the shareholders of the Company. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of the Articles of Incorporation and in accordance with the terms of any agreement that may be entered into from time to time between all the shareholders of the Company.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III - Manager(s), Auditor(s)

Art. 9. Managers(s). The Company shall be managed by 5 managers (the "Board of Managers", each a "Manager") as follows:

four (4) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed by MEF III Adria S.à r.l., EECF Adria S.à.r.l. and their respective Affiliates who become from time to time shareholders of the Company (the "MEP Investors") to the general meeting of shareholders (the "MEP Investors Managers"); and one (1) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed by Gerrard Enterprises LLC to the general meeting of shareholders (the "GE Manager"). The Managers need not be shareholder(s).

The Managers shall be appointed in accordance with this article, suspended and dismissed, from time to time, by the general meeting of shareholders. The Managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason). If any Manager ceases to be a Manager for any reason, the election of a new Manager by the general meeting of shareholders shall be made with observance of the rights to propose candidates in accordance with the present article.

The MEP Investors may propose to the general meeting for appointment as chairman of the Board of Managers one of the MEP Investors Managers (the "Chairman") and, failing such designation, the Chairman shall be appointed by the majority vote of the Managers present at a meeting of the Board of Managers. The Chairman shall not have a casting vote.

Unless the Board of Managers otherwise resolves, the meetings of the Board of Managers shall be convened (i) at least quarterly or (ii) as often as the Company's interests so requires.

1.1 Any Manager or the Chairman shall give at least seven business days' written notice to each of the Managers of any meeting of the Board of Managers, provided always that a shorter period of notice may be given with the unanimous written approval of the Board of Managers. Any such notice shall contain, inter alia, the time, date and venue of the meeting and an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with all relevant supporting information and reports then available.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy. Copy of such proxy shall be provided to the Chairman.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if at least two (2) MEP Investors Managers, and the GE Manager are present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by the Chairman or all the Managers present or represented at the meeting.

If within half an hour of the time appointed for the holding of any meeting of the Board of Managers, at least two (2) MEP Investors Managers, and the GE Manager are not present or represented, the Manager(s) present shall resolve to adjourn that meeting to a specified place and time which shall not be earlier than five (5) or later than ten (10) business days after the date originally fixed for the meeting.

Where a meeting of the Board of Managers is adjourned pursuant to this article, the Company shall give notice to each Manager who did not attend the original meeting requesting him to attend the adjourned meeting of the Board of Managers. If any Manager having received such notice fails to attend such adjourned meeting, the quorum necessary at such meeting of the Board of Managers shall be a majority of those Managers present at the adjourned meeting.

Art. 10. Powers of the managers. The Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Luxembourg law to the general meeting of shareholders are within the competence of the Board of Managers, as the case may be.

Art. 11. Management fees, expenses. The Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 13. Delegation of powers and representation of the Company. The Managers may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to people or committees of their choice.

Towards third parties the Company will be bound by the joint signature of two (2) Managers. The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest, indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Manager, officer or employee of the Company has an interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the Managers, officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Records of the resolutions of the manager(s). The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes and of written decisions adopted by the Board of Managers in conformity with article 9 of the Articles of Incorporation, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) Managers.

Art. 16. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may

be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV - General meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. The decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution(s), cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text to the Company.

The shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Managers, failing which, by the auditor or, failing which, by shareholders representing half the corporate capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the date, time and place of the general meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by e-mail, fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual general meeting of shareholders. The annual General Meeting of Shareholders, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of May at 15.30 pm.

If such day is a public holiday, the annual General Meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure and Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any Manager, as the case may be.

Chapter V - Financial year and distribution of profits

Art. 21. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Managers may pay out an advance payment on dividends. The Managers fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI - Dissolution and liquidation

Art. 24. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, i.e. by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII - Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter VIII - Definitions

Art. 26. Definitions. Affiliates means a person that directly or indirectly, through one or more intermediaries, control or is controlled by or is under common control with, such specified person;

Board of Managers has the meaning given in article 9 of these Articles;

Chairman has the meaning given in article 9 of these Articles;

Company has the meaning given in article 1 of these Articles;

GE Manager has the meaning given in article 9 of these Articles;

Manager has the meaning given in article 9 of these Articles;

MEP Investors has the meaning given in article 9 of these Articles;

MEP Investors Managers has the meaning given in article 9 of these Articles."

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to elect Mr. Emmanuel Mougeolle, born on 3 July 1977 in Epinal (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as MEP Investors Manager, Mr. Antonio Longo, born on 29 May 1975 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as MEP Investors Manager and Mr. Dragan Solak, born on 19 July 1964 in Kragujevac (Serbia), residing professionally at 10z, Bulevar Mihaila Pupina St., RS - 11070 Belgrade, Republic of Serbia, as GE Manager.

Following the appointment of Mr. Emmanuel Mougeolle, Mr. Antonio Longo and Mr. Dragan Solak as Managers of the Company, the board of managers of the Company is composed as follows:

a) Mr. Alan Dundon, born on 18 April 1966 in Dublin (Ireland), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as MEP Investors Manager;

b) Mr. Frédéric Salvatore, born on 3 September 1973 in Charleroi (Belgium), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as MEP Investors Manager;

c) Mr. Antonio Longo, born on 29 May 1975 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as MEP Investors Manager;

d) Mr. Emmanuel Mougeolle, born on 3 July 1977 in Epinal (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as MEP Investors Manager; and

e) Mr. Dragan Solak, born on 19 July 1964 in Kragujevac (Serbia), residing professionally at 10z, Bulevar Mihaila Pupina St., RS - 11070 Belgrade, Republic of Serbia, acting as GE Manager;

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,600.-.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MEF III Adria S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrement en cours au Registre de Commerce et des Sociétés («MEF III Adria»), ici représentée par Me Carsten Opitz, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre 2012 à Luxembourg. Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Broadband Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146370 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 27 mai 2009, parue au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1226 du 25 juin 2009 à la page 58814 (ci après la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société à un montant de six cent quatorze mille quatre cent cinquante-six euros et 25 centimes (EUR 614.456,25) par l'émission de quarante millions cinq cent quarante-neuf mille onze (40.549.011) nouvelles parts sociales, ayant une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

2. Approbation et consentement au paiement des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature de un milliard quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt mille six cent quarante-neuf (1.099.920.649) parts sociales de Broadband Investments II S.à.r.l.;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Reformulation et renumérotation globale desdits statuts;

5. Nomination de Monsieur Emmanuel Mougeolle, de Monsieur Antonio Longo et de Monsieur Dragan Solak en tant que Gérants de la Société.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de deux cent huit mille neuf cent soixante-six euros et quatorze centimes (EUR 208.966,14), représenté par un vingt millions huit cent quatre-vingt-seize mille six cent quatorze (20.896.614) parts sociales, ayant une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à un montant de six cent quatorze mille quatre cent cinquante-six euros et vingt-cinq centimes (EUR 614.456,25) par l'émission de quarante millions cinq cent quarante-neuf mille onze (40.549.011) nouvelles parts sociales, ayant une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales»).

L'intégralité des quarante millions cinq cent quarante-neuf mille onze (40.549.011) Parts Sociales a été souscrite par les souscripteurs suivants:

- Godolphin Services Limited, une société constituée et régie par les lois de Chypre, ayant son siège social 2 Agapinoros Street, CY - PC1076, Nicosie, Chypre, inscrite au registre de sociétés, sous le numéro 224487 ("Godolphin"),

ici représentée par Me Carsten Opitz, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre 2012 à Athènes,

à concurrence de un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-sept (1.298.977) des Parts Sociales;

- Gerrard Enterprises LLC, une limited liability company constituée et régie par les lois de l'Île de Man avec pour numéro d'enregistrement 000543L, ayant son siège social à Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Île de Man («Gerrard»),

ici représentée par Me Carsten Opitz, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre à Londres;

à concurrence de six millions six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-quatre (6.684.234) des Parts Sociales;

et

- Adria Cable S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128082 («Adria Cable»),

ici représentée par Me Carsten Opitz, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre à Luxembourg.

à concurrence de trente-deux millions cinq cent soixante-cinq mille huit cent (32.565.800) des Parts Sociales.

L'ensemble des Parts Sociales ont été entièrement libérées.

L'intégralité des quarante millions cinq cent quarante neuf mille onze (40.549.011) nouvelles parts sociales a été souscrite à une valeur total de dix milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent six euros et quarante-neuf centimes (EUR 10.999.206,49), dont un montant de quatre cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix euros et onze centimes (EUR 405.490,11) sera affecté au capital social de la Société et un montant de dix millions cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent seize euros et trente-huit centimes (EUR 10.593.716,38), sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Seconde résolution

L'associé unique approuve et accepte le paiement des parts sociales par Godolphin, Gerrard et Adria Cable par voie d'apport en nature des actions ordinaires de Broadband Investments II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171950 («Broadband II»), comme suit:

- Godolphin apporte trente-cinq millions deux cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt (35.235.680) parts sociales de Broadband II à la Société pour une valeur totale de trois cent cinquante-deux milles trois cent cinquante-six euros et quatre-vingt centimes (EUR 352.356,80) dont un montant de douze mille neuf cent quatre-vingt-neuf euro et soixante-dix-sept centimes (EUR 12.989,77) sera affecté au capital social de la Société et un montant de trois cent trente-neuf mille trois cent soixante-sept euros et trois centimes (EUR 339.367,03), sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

- Gerrard apporte cent quatre-vingt-un millions trois cent quatorze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (181.314.584) parts sociales de Broadband II à la Société pour une valeur totale de un million huit cent treize mille cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 1.813.145,84) dont un montant de soixante-six mille huit cent quarante-deux euros et trente quatre centimes (EUR 66.842,34) sera affecté au capital social de la Société et un montant de un million sept cent quarante-six mille trois cent trois euros et cinquante centimes (EUR 1.746.303,50), sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

- Adria Cable apporte huit cent quatre-vingt-trois millions trois cent soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-cinq (883.370.385) parts sociales de Broadband II à la Société pour une valeur totale de huit millions huit cent trente-trois mille sept cent trois euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 8.833.703,85) dont un montant de trois cent vingt-cinq mille six cent cinquante-huit euros (EUR 325.658) sera affecté au capital social de la Société et un montant de huit million cinq cent huit mille quarante cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 8.508.045,85), sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Les documents justifiant de l'existence de la valeur de dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent six euros et quarante-neuf centimes (EUR 10.999.206,49) de toutes les parts sociales de Broadband II ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à six cent quatorze mille quatre cent cinquante-six euros et vingt-cinq centimes (EUR 614.456,25) divisé en soixante-un millions quatre cent quarante-cinq mille six cent vingt-cinq parts sociales (61.445.625) ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0.01) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de procéder à la reformulation des statuts de la Société, l'insertion d'un nouvel article 26 et la renumérotation globale desdits statuts, afin de leur donner la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société peut comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "BROADBAND INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tout type de dettes de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à six cent quatorze mille quatre cent cinquante-six euros et vingt-cinq centimes (EUR 614.456,25) divisé en soixante-un millions quatre cent quarante-cinq mille six cent vingt-cinq parts sociales (61.445.625) ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0.01) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'en conformité avec la loi et les conditions de tout contrat conclu de temps à autre entre tous les associés de la Société. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts et en conformité avec les conditions de tout contrat conclu de temps à autre entre tous les associés de la Société.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III - Gérance, Commissaire(s) aux comptes

Art. 9. Gérant(s). La Société est administrée par 5 gérants (le «Conseil de Gérance», chacun un «Gérant») comme suit:

- quatre (4) d'entre eux seront nommés d'après une liste de candidats proposée par MEF III Adria S. à r.l., EECF Adria S. à r.l. et leurs Affiliés respectifs devenant de temps à autre associés de la Société (les «Investisseurs MEP») à l'assemblée

générale des associés (les «Gérants des Investisseurs MEP»); et un (1) sera nommé d'après une liste de candidats proposée par GE à l'assemblée générale des associés (le «Gérant GE»). Les Gérants ne sont pas nécessairement associé(s).

Les Gérants seront nommés conformément à cet article, suspendus ou démis de leurs fonctions, de temps à autre, par l'assemblée générale des associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment ad nutum (sans motif). Si un Gérant cesse d'être Gérant pour une raison quelconque, l'élection d'un nouveau Gérant par l'assemblée générale des Associés sera effectuée en respectant les droits de proposer des candidats conformément à cet article.

Les Investisseurs MEP peuvent proposer à l'assemblée générale un des Gérants des Investisseurs MEP en vue d'une nomination à la présidence du Conseil de Gérance («le Président») et faute de désignation, le Président sera nommé par le vote à la majorité des Gérants présents à la réunion du Conseil de Gérance. Le vote du Président ne sera pas prépondérant.

A moins que le Conseil de Gérance n'en décide autrement, les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées (i) au moins trimestriellement ou (ii) aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Tout Gérant ou le Président donnera à chaque Gérant une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins sept jours ouvrables, sous réserve qu'un délai plus court puisse être donné avec l'accord écrit unanime du Conseil de Gérance. Cette convocation renseignera, entre autres, la date et le lieu de la réunion et un ordre du jour identifiant de façon raisonnable les points à discuter à la réunion ainsi que tous les renseignements utiles et rapports alors disponibles.

Cette convocation écrite n'est pas exigée si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Une copie de cette procuration sera remise au Président.

Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, documentées par lettre ou fax.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement qu'au moins deux (2) Gérants des Investisseurs MEP et le Gérant GE sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

Si dans la demi-heure de l'horaire choisi pour la tenue de la réunion du Conseil de Gérance, au moins deux (2) Gérants des Investisseurs MEP et le Gérant GE ne sont pas présents ou représentés, le(s) Gérant(s) présent(s) décideront de reporter la réunion à une date et lieu précis qui ne sera pas plus tôt que cinq (5) et pas plus tard que dix (10) Jours Ouvrables après la date fixée au départ pour la réunion.

Si une réunion du Conseil de Gérance est reportée conformément à l'article 9.8 des présents Statuts, la Société convoquera chaque Gérant absent à la première réunion en leur demandant d'assister à la réunion reportée du Conseil de Gérance. Si un Gérant ayant reçu cette convocation ne se présente pas à la réunion reportée, le quorum nécessaire à cette réunion du Conseil de Gérance sera la majorité des Gérants présents à la réunion reportée.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Le Conseil de Gérance, selon le cas, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la législation luxembourgeoise à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance, selon le cas.

Art. 11. Rémunération, Dépenses. Les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour la gestion de la Société et doivent, en plus, être remboursés de toute dépense engagée en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il contracte des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs et Représentation de la Société. Les Gérants peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux (2) Gérants.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute (s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts, Indemnisation. Aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société a un intérêt dans une telle autre société ou entreprise, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera en relations d'affaires de toute autre façon, ne devra pas être empêchée de délibérer ou de voter sur un sujet relatif à un tel contrat ou à une telle opération ou d'entreprendre toute autre action en relation avec ce contrat ou cette opération au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, lorsque un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant doit en aviser le Conseil de Gérance et il ne peut ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà les Gérants, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés, en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où à l'issue de ces actions en justice, procès ou poursuites, ils auront été définitivement reconnu responsables de négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les points couverts par l'arrangement transactionnel pour lesquels la Société aura reçu confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes devant être indemnisées en vertu de Statuts pourraient prétendre.

Art. 15. Procès-verbaux des résolutions de la gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en existe) ou par deux (2) Gérants.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV - Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la (des) résolution(s) proposée(s).

Les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation des Gérants, ou à défaut, du commissaire aux comptes, ou à leur défaut, des associés représentant la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés aux Gérants en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des Associés, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier vendredi du mois de mai à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure et Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié (1/2) au moins du capital social de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par l'un quelconque des Gérants, selon le cas.

Chapitre V - Année sociale et Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Les Gérants déterminent le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI - Dissolution et Liquidation

Art. 24. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, c'est-à-dire par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommées par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VIII - Définitions

Art. 26. Définitions. Affiliés signifie une personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec la dite personne;

Conseil de Gérance a la signification qui lui est attribuée à l'article 9 des présents Statuts;

Président a la signification qui lui est attribuée à l'article 9 des présents Statuts;

Société a la signification qui lui est attribuée à l'article 1 des présents Statuts;

Gérant GE a la signification qui lui est attribuée à l'article 9 des présents Statuts;

Gérant a la signification qui lui est attribuée à l'article 9 des présents Statuts;

Investisseurs MEP a la signification qui lui est attribuée à l'article 9 des présents Statuts;

Gérants des Investisseurs MEP a la signification qui lui est attribuée à l'article 9 des présents Statuts.».

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Emmanuel Mougeolle, né à Epinal (France), le 3 juillet 1977 résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de Gérant des Investisseurs MEP, Monsieur Antonio Longo, né le 29 mai 1975 au Luxembourg, résidant professionnellement 5, rue

Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de Gérant des Investisseurs MEP et Monsieur Dragan Solak, en qualité de Gérant GE, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence de la nomination de Monsieur Emmanuel Mougeolle, de Monsieur Antonio Longo et de Monsieur Dragan Solak en qualité de Gérants de la Société, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- a) Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande) résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de Gérant des Investisseurs MEP;
- b) Monsieur Frédéric Salvatore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de Gérant des Investisseurs MEP;
- c) Monsieur Antonio Longo, né le 29 mai 1975 au Luxembourg, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de Gérant des Investisseurs MEP;
- d) Monsieur Emmanuel Mougeolle, né à Epinal (France), le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de Gérant des Investisseurs MEP; et
- e) Monsieur Dragan Solak, né à Kragujevac (Serbie), le 19 juillet 1964, résident professionnellement au 10z, Bulevar Mihaila Pupina St., RS - 11070 Belgrade, République de Serbie, en qualité de Gérant GE.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 4.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61270. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017643/738.

(130021063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

GLL Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 165.993.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Volker SAUER

Gérant

Référence de publication: 2013022328/12.

(130027315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Xieon Networks Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.826.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN

ON THE TWENTY-Fifth DAY OF THE MONTH OF JANUARY

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Luxembourg.

There appeared:

Diamond Holding Vehicle LLC, with registered office at 615 South DuPont Highway, Country of Kent, City of Dover, Delaware 19901, United States of America,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing professionally in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 23 January 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company which will be named Xieon Networks Solutions S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Xieon Networks Solutions S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (€ 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased

or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims,

actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed to the entire share capital of the Company. All the shares issued have been entirely paid up by the contribution in kind by the appearing party to the Company of the thirty thousand (30,000) shares it holds in Xieon Networks Holdings S.à r.l. (formerly known as SHCO 40 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 170.466 (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind is valued based on interim financial statements dated 25 January 2013, prepared by the board of managers of Xieon Networks Holdings S.à r.l. at an amount of twenty-two thousand, six hundred twenty-five Euro, five cents (€ 22,625.05) being equal to the net equity value of Xieon Networks Holdings S.à r.l. following increase of its share capital which occurred earlier on the date hereof by deed of the undersigning notary.

The appearing party has confirmed that it believes that the Contribution in Kind is at least equal to the value of the shares to be issued by the Company in consideration therefore.

Proof of the Contribution in Kind and the payment of the subscription price of twenty-two thousand, six hundred twenty-five Euro, five cents (€ 22,625.05) by such Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

Out of the amount of the Contribution in Kind, an amount of twenty thousand Euro (€ 20.000) is allocated to the share capital of the Company, an amount equal to 10% of the share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euro (€ 1,350.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 1315 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - Robb Warwick, born on 14 August 1964 in Idaho (USA), chief financial officer, professionally residing at 338 Pier Avenue, Hermosa Beach, 90254, California, USA, as A Manager of the Company;
 - Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977 in Gravenhage, business unit director, professionally residing at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as B Manager of the Company; and
 - Cristina Lara, born on 10 August 1984 in Luxembourg, accountant, professionally residing at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as B Manager of the Company.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE VINGT-CINQ JANVIER.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

Diamond Holding Vehicle LLC, avec siège social au 615 South DuPont Highway, Country of Kent, City of Dover, Delaware 19901, Etats-Unis,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 23 janvier 2013, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui sera dénommée Xieon Networks Solutions S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Xieon Networks Solutions S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille Euros (€ 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit à l'intégralité du capital social de la Société. Les parts sociales émises ont été intégralement libérées au moyen d'un apport en nature effectué par la partie comparante à la Société, de trente mille (30.000) parts sociales qu'elle détient dans Xieon Networks Holdings S.à r.l. (anciennement dénommée SHCO 40 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoise, ayant son siège social à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 17 0.4 66 (l'"Apport en Nature").

L'évaluation de l'Apport en Nature est basée sur les comptes intermédiaires en date du 25 janvier 2013 tels que préparés par le conseil de gérance de Xieon Networks Holdings S.à r.l. d'un montant de vingt-deux mille, six cent vingt-cinq euros, cinq centimes (€ 22.625,05), ce qui correspond à la valeur nette de Xieon Networks Holdings S.à r.l. suite à l'augmentation de son capital social qui a eu lieu plus tôt dans la journée par acte du notaire soussigné. La partie comparante a confirmé qu'elle estime que l'Apport en Nature et au moins égale à la valeur des parts sociales à émettre par la Société en contrepartie de l'apport.

Une preuve de l'Apport en Nature et de la libération du prix de souscription de vingt-deux mille, six cent vingt-cinq euros, cinq centimes (€ 22.625,05) par cet Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné.

Du montant de l'Apport en Nature, un montant de vingt mille euros (€ 20.000) a été alloué au capital social de la Société, un montant correspondant à 10% du capital social à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement disponible.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cent cinquante euros (€ 1.350.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Robb Warwick, né le 14 août 1964 dans l'Idaho (USA), directeur financier, avec résidence professionnelle au 338 Pier Avenue, Hermosa Beach, 90254, Californie, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A;
 - Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à Gravenhage, directeur d'unité d'affaires, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et
 - Cristina Lara, née le 10 août 1984 à Luxembourg, comptable, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 janvier 2013. Relation: RED/2013/134. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013018368/458.

(130020930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Framus, Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 54.125.

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FRAMUS" (numéro d'identité 1996 22 02 759), avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 54.125, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 17 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 261 du 30 mai 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 juin 2002, publiées par extraits au Mémorial C, numéro 1285 du 5 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts et de l'article 13 des statuts.

2) Commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare et en conséquence de modifier:

a) le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2. Al. 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Capellen.”

b) l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.”

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société “H.R.T. Révision S.A.” comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société anonyme “ANPHIKO S.A.”, ayant son siège social à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 114.014.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 janvier 2013. Relation: CAP/2013/233. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 31 janvier 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013018417/62.

(130021227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

NL Airport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 174.860.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 166.043

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, 5 rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given on 17 December 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of "NL Airport Holdings S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company's share capital is fixed at eleven thousand Great Britain Pounds (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares in registered form with a par value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

Art. 6. Shares. The Shares shall be in registered form.

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

Art. 7. Change to share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 8. Share Premium Reserve. The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.

Art. 9. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. Management

Art. 11. General.

11.1. The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least three (3) members (each, a "Manager") possibly divided into one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively.

11.2. The Managers shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 18 to 20.

11.3. The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

11.4. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.5. In the event of as the case may be one or more vacancy(ies) on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Manager(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

11.6. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

Art. 12. Procedures of Meeting.

12.1. The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.2. The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or fax to the Managers sufficiently in advance of each meeting of the Board of Managers. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, email or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, email, telegram or telex another Manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.4. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

12.5. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, with at least one A Manager and one B Manager being present or represented if some have been appointed.

12.6. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Managers.

13.1. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

13.2. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed.

Art. 14. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 15. Delegation.

15.1. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 16. Binding signature. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed) or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed).

Art. 17. Liability of the Managers.

17.1. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. General meeting of shareholder(s)

Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

18.1. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 19. Holding of General Meetings.

19.1. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Art. 20. Quorum and Majorities.

20.1. Subject to Articles 20.2 to 20.4, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2 to 20.4, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

Art. 21. Financial year.

21.1. The Company's financial year starts on 1st April and ends on 31st March of the next year.

21.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Appropriation of profits.

22.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

22.2. Available Profit

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

22.3. Dividends

22.3.1. Distribution of annual dividend

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

22.3.2. Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

22.3.3. Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

22.3.4. Distribution in kind

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

Chapter VI. Liquidation

Art. 23. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 24. Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.

24.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st March 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up eleven thousand (11,000) shares by contribution in cash, so that the amount of eleven thousand Great Britain Pounds (GBP 11,000.-) is at the disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Rosa VILLALOBOS, employee, born on 5th July 1972 in Barcelona (Spain), with professional address at 46, Place Guillaume II, 1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr. Charles ROEMERS, employee, born on 15th March 1965 in Moresnet (Belgium), with professional address at 37, Rue du Saint-Esprit, 1475 Luxembourg (Grand - Duchy of Luxembourg);
- Mr. Jean-Francois TRAPP, employee, born on 15th July 1975 in Thionville (France), with professional address at 37, Rue du Saint-Esprit, 1475 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
- Mr. Philip HOGAN, employee, born on 1st August 1973 in Wakefield (United Kingdom), with professional address at 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (United Kingdom)); and
- Mr. Hilko SCHOMERUS, employee, born on 5th March 1966 in Köln (Germany), with professional address at Untermainanlage 1, 60329 Frankfurt (Germany).

2. The registered office of the Company is established at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.
There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

French translation:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg

A COMPARU:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 166 043.

Ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee privée, résidante professionnellement au Esch/Alzette, 5 rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "NL Airport Holdings S.à r.l.", qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,-), représenté par onze mille (11.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

Art. 6. Parts Sociales. Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

Art. 8. Réserve Prime d'Emission. Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la «Prime d'Emission») éventuelle. Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance. Sauf à ce que les Associés en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.

Art. 9. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales.

10.1. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Chapitre III. Gérance

Art. 11. Général.

11.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins trois (3) membres (chacun, un «Gérant») pouvant être divisé en un ou plu-sieur Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B, qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement.

11.2. Les Gérants seront nommés par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 18 à 20.

11.3. Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

11.4. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

11.6. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 12. Modalités procédurales du Conseil de Gérance.

12.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

12.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par email, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des Gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par telegram, par email ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

12.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par email, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par email, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

12.4. Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prise si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

12.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

12.6. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

13.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

13.2. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants, comprenant un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 15. Délégation.

15.1. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 17. Responsabilité des Gérants.

17.1. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre

société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Chapitre IV. Assemblée général des associés

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée général des Associé(s) - Votes.

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 19. Tenue des Assemblées Générales.

19.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

19.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Art. 20. Quorum et Majorités.

20.1. Sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Chapitre V. Exercice social

Art. 21. Exercice social.

21.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

21.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

21.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices.

22.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

22.2. Bénéfice Disponible

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

22.3. Dividendes

22.3.1. Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

22.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

22.3.3. Distribution de réserves et de résultat reporté

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

22.3.4. Distribution en nature

Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

Chapitre VI. Liquidation

Art. 23. Causes de dissolution. La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 20.

24.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2014.

Souscription - Libération

Ensuite, MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les onze mille (11.000) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,-) est à la disposition de la Société.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Rosa VILLALOBOS, employée, née le 5 juillet 1972 à Barcelona (Espagne), ayant son adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, 1648 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);

- M. Charles ROEMERS, employé, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, Rue du Saint-Esprit, 1475 Luxembourg (Grand - Duché du Luxembourg);

- M. Jean-François TRAPP, employé, né le 15 juillet 1975 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 37, Rue du Saint-Esprit, 1475 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);

- M. Philip HOGAN, employé, né le 1 août 1973 à Wakefield (Grand Bretagne), ayant son adresse professionnelle au 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (Grand Bretagne); et

- M. Hilko SCHOMERUS, employé, né le 5 mars 1966 à Koln (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Untermannanlage 1, 60329 Frankfurt (Allemagne).

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018841/554.

(130021904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.988.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 133.988 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on November 19th, 2007, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 3003 of December 27, 2007.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Avestus Nominees Limited" a "private limited company" incorporated and existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, registered under the number 375919 (the "Sole Partner"), represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, duly authorized to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. – all the 450 (four hundred and fifty) class A shares and 50 (fifty) class B shares with a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 25,000 (twenty-five thousand euros) divided into 450 (four hundred and fifty) class A shares and 50 (fifty) class B shares having a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Partner approves the interim balance sheet and profit and loss account of the Company as at December 21st, 2012 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

- Catherine Baudhuin, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Babette Chambre, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Pierre Feltgen, manager A, residing professionally at 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Mark Donnelly, manager A, residing professionally at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;

- Sandra Atkinson, manager A, residing professionally at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

Sixth resolution

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7A, Rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 133.988 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger résidant à Luxembourg instrumentant en date du 19 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 27 décembre 2007, numéro 3003.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Avestus Nominees Limited" une "private limited company" constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son siège social à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande immatriculée sous le numéro 375919 (l'«Associé Unique»), représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- que les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A et 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution

L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 25,000 (vingt-cinq mille euros), représentés par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A et 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 21 décembre 2012 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute;

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Catherine Baudhuin, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;
- Babette Chambre, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;
- Pierre Feltgen, gérant A, avec adresse professionnelle au 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160, Luxembourg;
- Mark Donnelly, gérant A, avec adresse professionnelle au Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;
- Sandra Atkinson, gérante A, avec adresse professionnelle au Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Sixième résolution

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: EAC/2013/316. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018144/178.

(130021242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Pembroke French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.171.

Extrait du protocole de la reunion du Conseil d'Administration de Pembroke French Investments S.à r.l. ("the Company")

Il est

RESOLU d'accepter la démission de Mr. Richard Lewis et Mr. Johannes Haug de qualité de Gérants de Pembroke French Investments S.à r.l. avec effet au 1^{er} février 2013.

RESOLU de nommer Mr. Nishith Gandhi, 2a rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, en qualité de Gérant de Pembroke French Investments S.à r.l. et Mr. Dylan Tonry, 25 Cannon Street, London, EC4M 5TA avec effet au 1^{er} février 2013.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Christopher Brealey

Gérant

Référence de publication: 2013021925/17.

(130026009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Filia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Filia S.à r.l.

Rixensart Corporation S.L. / Mutua (Luxembourg) S.A.

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013022298/13.

(130026871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Rhombus Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.373.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Rhombus Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013022114/19.

(130026442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SPI RE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.344.600,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 146.813.

Il est porté à la connaissance de tous que le gérant unique de la Société, la société SPI Group S.à r.l., a changé d'adresse avec effet au 27 décembre 2012, son siège social étant dorénavant sis au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Pour SPI RE Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013022586/15.

(130027048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.
